



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de minorité de la Commission des finances

sur le préavis municipal N° 2021 – 04 relatif à

La rénovation de l'enveloppe de l'Hôtel de ville, son annexe et à la réaffectation des locaux sis à la Place du Marché 1

Minorité composée de :

Bacca	Marcel-Jacques
Badan	Patrice

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La minorité de la Commission des finances (Cofin) vous demande de bien vouloir refuser ce préavis prévoyant la dépense de CHF. 12 millions.

En effet, sans tenir compte de la dépense de ce préavis, avec les dépenses d'ores et déjà votées à ce jour, l'endettement de notre commune dépassera les 120 millions à la fin de l'année prochaine et si nous acceptons ce préavis, la dette sera de plus de 130 millions à la fin 2023 ; elle pourrait être ramenée à 120 millions à la fin 2024 pour autant que nous arrivions à vendre des terrains pour plus de 10 millions entre 2022 et 2024 en pleine période post Covid !

Nous vous rappelons que le plafond d'endettement admissible qui a été fixé pour cette législature (2016-2021) s'élève à Fr. 100 millions, risque pour cautionnements inclus. Comme nous sommes en fin de législature et que c'est sur la prochaine législature que ce plafond d'endettement sera dépassé, il serait facile de dire que tous les feux sont au vert, alors qu'il n'en est rien. Nous sommes actuellement dans une des périodes les plus difficile depuis la fin de la deuxième guerre mondiale à cause de cette pandémie de Covid-19 et des conséquences que cela aura sur les recettes de notre Commune comme :

- l'abandon de recettes de loyer
- des recettes fiscales en baisse notamment suite au chômage partiel, à la fermeture momentanée des commerces non essentiels et à une consommation en berne.

La Municipalité a mandaté l'entreprise BDO qui est spécialisée dans les finances des Communes pour effectuer une planification financière portant sur les années 2015 à 2024. Il en ressort que notre Commune a une capacité théorique d'endettement sur 30 ans de CHF 119 millions. En tenant compte d'une actualisation par un taux d'intérêt moyen à 1 %, la capacité d'endettement serait ramenée à **CHF 102 millions**.

Dans son rapport du 1^{er} février 2021, BDO mentionne même en conclusion, qu'idéalement l'endettement de la commune ne devrait pas dépasser les CHF 100 millions compte tenu de la situation projetée !

Nous pensons utile de rappeler la définition d'un plafond d'endettement : c'est l'endettement maximal supportable qui doit permettre à la commune de faire face aux intérêts de la dette et au remboursement de la dette.

D'autre part, il faut encore relever qu'avec un tel investissement et avec les conséquences de la crise actuelle que nous traversons, la marge de manœuvre en terme d'investissement pour la prochaine législature sera très faible pour ne pas dire quasi nulle.

De plus, en cas d'acceptation de ce préavis, il est quasiment certain que le taux d'impôt de notre commune devra être augmenté à moyen terme.

La minorité est également d'avis que la rénovation du bâtiment pourrait être effectuée de manière moins dispendieuse en se concentrant sur la façade et la toiture et en changeant le chauffage pour une énergie renouvelable comme le chauffage à distance que lorsque cela sera possible.

Pour ces motifs, la minorité de la Cofin vous demande de refuser ce préavis.

En conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu	le préavis N° 2021-04 du 8 février 2021
Ouï	le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ainsi que le rapport de minorité de la Cofin
Considérant	que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) de refuser la dépense de CHF 12 millions pour la rénovation de l'enveloppe de l'Hôtel de Ville, de son annexe et à la réaffectation des locaux.

Pour la minorité de la
Commission des finances :



Aigle, le 15 mars 2021

Patrice Badan